Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500424-20251208-D_2025_86-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du : 15/12/2025

L'an 2025, le 8 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusé ayant donné procuration : M. GESLIN Serge à M. TRICOT Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. TRICOT Nicolas

2025-86 – Avis du conseil municipal sur le projet de révision allégée du PLU de la commune d'Argentré-du-Plessis

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la commune de Brielles est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan; à défaut, son avis est réputé favorable

La commune a reçu le 14 novembre 2025 un dossier électronique contenant toutes les pièces du dossier.

La commune d'Argentré-du-Plessis est limitrophe avec la commune de Brielles.

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Emet** un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Argentré-du-Plessis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 11 décembre 2025

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE

Le Secrétaire de séance,
Nicolas TRICOT

MAIRIE de BRIELLES 35370